



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2021-06

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2021

Sommaire

**Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / service
métropolitain de l'architecture et du patrimoine**

IDF-2021-06-11-00001 - arrete de designation de Sophie Masse,
conservatrice de la basilique Saint-Denis (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2021-06-11-00001

arrete de designation de Sophie Masse,
conservatrice de la basilique Saint-Denis

ARRÊTÉ n° 2021 – 048

portant **désignation d'une** architecte des Bâtiments de France,
conservatrice d'**un monument historique appartenant à l'Etat**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER **DE LA LÉGION D'HONNEUR**
OFFICIER **DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code du patrimoine, l'article R. 621-69 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets ; à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en **qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris** ;
- VU **l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère chargé de la culture, notamment son article 5** ;
- VU l'arrêté n° MCC – 0000 060 384 du 10 mai 2021 portant affectation de Madame Sophie MASSE, architecte **et urbaniste de l'Etat**, à la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France au pôle de Seine-Saint-Denis du service métropolitain **de l'architecture et du patrimoine, où il lui a été conféré le titre et les fonctions d'architecte des Bâtiments de France** ;
- SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles et après avis du chef du **service métropolitain de l'architecture et du patrimoine,**

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Sophie MASSE, architecte des Bâtiments de France, est désignée conservatrice de la basilique de Saint-Denis monument historique classé **appartenant à l'Etat**, à compter du 15 juin 2021.

À ce titre, elle assure notamment la veille sanitaire, le suivi et la surveillance des travaux **d'entretien de ce monument pour le compte de l'État**. Elle est amenée à donner un avis sur tous les travaux autres que ceux d'entretien. Elle formule un avis sur les manifestations exceptionnelles au titre de la conservation du bien.

En l'absence d'administrateur désigné, elle fait fonction de cheffe **d'établissement pour l'application des règles de sécurité, en étant considérée** comme responsable unique de sécurité de cet établissement recevant du public.

Article 2 :

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, **chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision** qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 11 juin 2021

[signé]

Marc GUILLAUME